

Conseil d'administration Séance du 30 novembre 2021

Délibération n° 2021-31

Avis sur l'extension de la RNN des Terres Australes françaises

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131 8 à L.131 17, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131 28 à R.131 28 9, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L.334-1 3° relatif aux aires marines protégées ;
- ▶ **Vu** la saisine de la Direction de l'eau et de la biodiversité en date du 17 novembre 2021;
- ▶ **Vu** le rapport du Directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

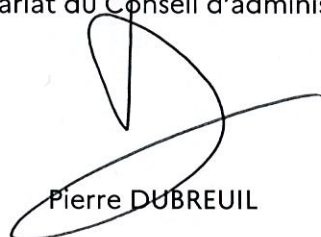
ARTICLE 1 :

Un avis favorable est donné au projet de décret portant extension et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration de l'OFB recommande d'adopter, en complément des dispositions du décret, des mesures locales complémentaires concourant à la protection des habitats et espèces profondes dans la zone marine.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,


Pierre DUBREUIL

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLOT